

**ILE-DE-FRANCE**

PARIS, ESSONNE, HAUTS-DE-SEINE, SEINE-ET-MARNE, SEINE-SAINT-DENIS, VAL-DE-MARNE, VAL-D'OISE, YVELINES

► **VOTRE CONTACT**

**RESPONSABLE RÉGIONAL**, Nathalie Moutarde, bureaux du Moniteur, 17, rue d'Uzès, 75002 Paris  
- Tél. : 01.40.13.32.37, fax : 01.40.13.94.95, e-mail : nmoutarde@groupemoniteur.fr

► **LIBRAIRIES** : 7, place de l'Odéon, 75006 Paris - Tél. : 01.44.41.15.75. Du lundi au samedi de 10h à 19h.  
17, rue d'Uzès, 75002 Paris - Tél. : 01.40.13.33.80. Du lundi au vendredi de 9h30 à 13h30 et de 14h30 à 18h30.

► **PROJETS** \_ page 161    ► **PERMIS DE CONSTRUIRE** \_ page 169

**PARIS**

# Une centrale photovoltaïque installée sur la halle Pajol d'ici à 2012

Installés sur les sheds – orientés plein sud –, du toit de la halle Pajol dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement, des panneaux solaires produiront 380 MWh l'an.

Une centrale photovoltaïque de 3300 m<sup>2</sup> doit être installée, d'ici à 2012, sur le toit de la halle Pajol (XVIII<sup>e</sup> arrondissement). Construite en 1926 et dédiée à l'époque au service des messageries, elle abritera une auberge de jeunesse, une bibliothèque municipale, 1100 m<sup>2</sup> de commerces et de locaux d'activités, une salle de spectacle, des espaces de réunion, un jardin d'hiver (3000 m<sup>2</sup>)... La centrale photovoltaïque, d'une puissance de 400 kWc, devrait permettre une production de 380 MWh par an, équivalente à la consommation électrique des équipements prévus dans le bâtiment. «Le toit est composé de sheds orientés plein sud et inclinés à 30°, et sans aucune ombre portée. C'est une situation idéale pour l'installation de panneaux solaires», indique Jean-Paul Albertini, DG de la Semaest, aménageur de la ZAC Pajol.

Le coût d'investissement est d'environ 2,5 millions d'euros. La Ville de Paris et la Semaest ont décidé de faire appel à un opérateur privé, désigné courant 2009, à qui la toiture sera louée dans le cadre d'un bail emphytéotique de 20 ans. En contrepartie, il versera une redevance et se rémunérera en revendant l'électricité à 55 centimes d'euros par kWh, les panneaux étant intégrés au bâti (1). «En recourant à un opérateur spécialisé, nous n'aurons pas à déboursier un



PHILIPPE GOURAND/IR IMAGES/PERSPECTIVE UNZEL

La centrale photovoltaïque, placée sur le toit de l'ancienne halle des messageries (au centre), alimentera en électricité les nouveaux équipements : auberge de jeunesse, bibliothèque, salle de spectacle, activités...

centime pour l'investissement initial ni à nous occuper du fonctionnement de la centrale qui requiert des compétences spécialisées que nous n'avons pas», ajoute le directeur général de la Semaest.

**Cinq équipes d'architectes.** La pose des panneaux solaires interviendra lors de la reconstruction de la halle. Cinq équipes d'architectes viennent d'être sélectionnées dans le cadre du concours lancé par la Direction du patrimoine et de l'architecture de la Ville de Paris (2) : Jourda Architectes, LIN, Moussafir Architectes associés, AIA Atelier de la Rize et Lipsky-Rollet. « Nous attendons des candidats des propositions sur la technologie à mettre en œuvre (3) et sur la surface (2500 m<sup>2</sup> au minimum) et l'implantation des

panneaux photovoltaïques. Des panneaux thermiques (200 m<sup>2</sup>) seront aussi mis en place sur la toiture pour fournir une partie de l'eau chaude de l'auberge de jeunesse », précise-t-on à la Semaest. Le lauréat doit être désigné en janvier 2008. Les travaux sont prévus début 2010 avec livraison en 2012. Selon la Ville de Paris, il s'agit de la plus grande unité de production photovoltaïque en centre-ville. «L'insertion en milieu urbain constitue l'une des spécificités de ce projet. La pollution va déposer une poussière un peu plus importante sur les capteurs. Or, des capteurs empoussiérés peuvent perdre 1% de leur rendement, explique Frédéric Schrapp, directeur de Solaréo, le bureau d'études qui a assisté la Semaest dans l'étude de ce projet. L'opérateur devra

prévoir un nettoyage régulier pour maximiser sa production.» Autres équipements solaires prévus à Pajol : panneaux thermiques sur le toit du collège aménagé dans un bâtiment existant (architecte : Atelier 2.3.4) pour la production d'eau chaude des trois logements de fonction, et de 300 à 500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur le nouveau centre sportif (architecte : Brisac-Gonzales) qui devraient produire de 30 à 50 MWh/an.

NATHALIE MOUTARDE ■

(1) En juillet 2006, le prix de rachat de l'électricité a été fixé à 30 centimes d'euros par kWh auquel s'ajoute la « prime d'intégration au bâti », égale à 25 centimes d'euros.

(2) Ce projet réunit trois maîtres d'ouvrage – la ville, la Fédération unie des auberges de jeunesse et la Semaest –, regroupés au sein d'un groupement de commandes dont la Ville est le mandataire.

(3) Membrane photovoltaïque ou panneaux classiques monocristallins ou polycristallins.